

CONCOURS 2011 POUR LE RECRUTEMENT D'INSPECTEURS ET CONSEILLERS DE LA CREATION, DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET DE L'ACTION CULTURELLE

RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY

Ce concours ouvert par le ministère de la culture et de la communication au titre de 2011 avait pour objet de pourvoir 21 postes dont 14 en externe et 7 en interne.

Le jury réuni pour le concours était composé de :

Madame Marion Julien Présidente (Administrateur civil en retraite)
Monsieur Alain Brunsvick Membre permanent (Chef du département des publics et de la diffusion - DGCA)
Monsieur Jean Marc Lauret Spécialité Action Culturelle (Chargé de mission Inspection générale des affaires culturelles)
Monsieur Jacques Bayle Spécialité Arts Plastiques (Inspecteur de la création artistique - coordonateur du collège arts plastiques)
Monsieur Michel Plazanet Spécialité Cinéma (Centre national de la cinématographie)
Monsieur Philippe Le Moal Spécialité Danse (Inspecteur de la création artistique -coordonateur du collège danse)
Monsieur Jean-Marie Gouelou Spécialité Musique (Inspecteur de la création artistique - coordonateur du collège Musique)
Madame Anne-Sophie Destribats Spécialité Théâtre (Inspecteur de la création artistique - collègue théâtre)

Le présent rapport rend compte des travaux du jury et de ses observations sur le déroulement des épreuves et les résultats, et formule quelques conseils et suggestions à l'intention des candidats, mais également de l'administration.

I. LES TRAVAUX DU JURY

Le jury s'est réuni très régulièrement – parfois plusieurs jours de suite - entre le 12 janvier et le 25 juin 2012. En dehors des épreuves orales – organisées par spécialité – il s'est toujours réuni en formation plénière.

Tous les membres du jury ont participé à toutes les réunions auxquelles ils étaient convoqués.

1) Le calendrier des travaux :

- 12 janvier : organisation des travaux et premier échange sur les sujets de l'écrit
- 6 et 7 février : validation de l'expérience professionnelle des candidats externes; validation des sujets de l'écrit
- 14 mars au 11 avril : correction des copies de l'épreuve écrite
- 12 et 13 avril : validation de la liste des candidats admissibles
- 2 mai : préparation des épreuves orales ; échanges sur la liste des sujets et les critères d'évaluation

- 9 /10/11 mai : oraux Action culturelle
- 24/25 mai : oraux Théâtre
- 30 mai : oraux Cinéma
- 31 mai/1^o juin : oraux Musique
- 14 /15 juin : oraux Arts Plastiques
- 19 juin : oraux Danse
- 25 juin : validation des listes des admis et des listes complémentaires.

2) Les principales étapes :

- Recevabilité des candidatures

Dans chaque spécialité, les dossiers de candidature externes ont été examinés par la Présidente et M. Brunsvick, membre permanent, avec le spécialiste de la discipline.

Les causes de refus tiennent le plus souvent à l'insuffisance de l'expérience professionnelle : pas assez longue, trop éloignée de la discipline, ou insuffisamment avérée.

L'administration a reçu 225 demandes d'inscription pour le concours externe et 101 pour le concours interne. Après examen des dossiers effectivement remplis, 93 candidatures ont été déclarées recevables pour le concours externe et 74 pour le concours interne. Seulement 68 des candidats externes et 28 des candidats internes étaient présents à la première épreuve écrite.

La commission a fait des observations sur les points suivants :

- 1) L'analyse de l'expérience professionnelle étant parfois difficile, il serait souhaitable que soit demandé aux candidats de fournir systématiquement un CV qui vienne éclairer leur parcours.
- 2) Le nombre de cas de dossiers déposés de façon erronée en interne ou en externe est relativement important. Il est nécessaire que les candidats prennent connaissance des conditions à concourir figurant sur les documents téléchargeables (fiche technique, avis de concours). Il serait souhaitable qu'un dialogue puisse s'instaurer avec les candidats hésitants.
- 3) Il paraît regrettable – au vu du profil de certains candidats et de la richesse de leur parcours – qu'il ne soit pas possible de candidater dans plusieurs spécialités.

- Définition des sujets de l'écrit et de l'oral :

Les sujets, ont pour les deux épreuves, été proposés par chaque membre du jury pour sa spécialité et ont fait l'objet d'un débat en séance plénière, l'objectif étant d'avoir des sujets de difficulté comparable qui permettent de sélectionner les candidats les plus aptes aux fonctions de conseiller ou d'inspecteur.

- Définition des critères d'appréciation des candidats :

Afin de garantir la cohérence et l'homogénéité de l'ensemble du concours, le jury a validé un tronc commun de critères d'appréciation pour toutes les disciplines :

- 1) pour l'écrit et l'épreuve technique :

- la compréhension du sujet et la capacité à le traiter dans le temps requis
- la connaissance du domaine et de son actualité
- la capacité à énoncer des problématiques, à définir des enjeux, et à prendre une position
- la connaissance de l'organisation administrative et des politiques publiques

ainsi que

- les facultés d'analyse et de synthèse
- la qualité de l'expression écrite et de l'orthographe.

2) pour l'entretien professionnel :

- Candidats externes : Parcours professionnel/ Motivation/ Connaissances de la fonction/ Connaissances du secteur et du métier/ Connaissances des politiques publiques et du fonctionnement de l'Etat/ Rapport à la discipline et à ses acteurs/ Approche des notions d'expertise, d'évaluation et d'inspection/ Qualités de la présentation et clarté de l'expression orale.
- Candidats internes : Expérience professionnelle/ Inscription dans un parcours professionnel/ Disposition à la mobilité/ Connaissance du secteur et du métier/ Connaissance de l'environnement institutionnel/ Connaissance des politiques publiques et du fonctionnement de l'Etat/ Rapport à la discipline et à ses acteurs/ Approche des notions d'expertise, d'évaluation et d'inspection/ Qualité de la présentation et clarté de l'expression orale.

- Etablissement de la liste des admissibles :

Après correction par chaque membre du jury des copies de sa spécialité, l'ensemble des copies a fait l'objet d'une lecture d'ensemble par la présidente et M. Brunsvick, membre permanent, afin de vérifier la cohérence des niveaux moyens de notation et de s'assurer que l'amplitude des notes pour chaque discipline était justifiée. Une réunion plénière du jury a permis à chaque correcteur de faire une synthèse des résultats de sa correction et de répondre aux questions des autres membres du jury, à la suite de quoi le jury a procédé à la validation de la liste des admissibles. Au final, 55 candidats ont été déclarés admissibles pour 21 postes ouverts.

- Etablissement de la liste des admis :

Compte tenu de la configuration spécifique des jurys par spécialité et de l'étalement des épreuves orales, une séance d'harmonisation s'est tenue à l'issue des oraux de chaque discipline afin que les trois membres du jury échangent leurs appréciations et leur avis sur la note à attribuer à chaque candidat pour chacune des deux épreuves orales. Pour chacune des spécialités, le classement provisoire qui en est ressorti – dans l'ignorance des notes de l'écrit tenues anonymes - a fait l'objet d'un consensus.

Une réunion plénière a enfin permis de valider la liste finale des admis et la liste complémentaire dans chaque spécialité sur la base de la moyenne générale de chaque candidat.

II. OBSERVATIONS SUR LE DEROULEMENT DES EPREUVES

- Il n'y a pas d'observations sur les conditions matérielles qui étaient tout à fait correctes notamment pour les oraux. Elles ont permis au jury de travailler dans de bonnes conditions, et aux candidats d'être accueillis comme il convenait. Le jury a apprécié l'effort fait par l'administration pour assurer la présence permanente d'un agent chargé de l'accueil des candidats pour les épreuves orales.
- L'agenda était plutôt serré et aurait pu être difficile à tenir s'il y avait eu un plus grand nombre d'admissibles. Le rythme de travail entre les réunions a été soutenu et il se confirme que le nombre de candidats reçus par jour à l'oral ne doit pas dépasser 6.
- Le nombre de candidats était très inégal d'une discipline à l'autre. Ce point pourrait faire l'objet d'une réflexion entre le Secrétariat Général et les directions générales concernées. Il semble que des dispositions pourraient être prises pour faire circuler plus largement auprès des professionnels l'information sur le concours, notamment par voie de presse spécialisée.
- Le jury pense qu'il serait opportun que les épreuves écrites fassent l'objet d'une double correction.
- Une observation particulière a été faite pour la spécialité musique pour laquelle les épreuves telles qu'elles sont conçues aujourd'hui ne permettent pas de déterminer les aptitudes techniques des candidats.
- Concernant l'organisation des épreuves orales, on peut se demander si le temps de préparation de l'oral technique ne devrait pas être un peu allongé pour permettre aux candidats de mieux organiser leur réponse.
- S'agissant des coefficients, le jury observe que les épreuves de connaissance sont affectées d'un coefficient 5 (3+2) tandis que l'entretien professionnel, déterminant pour l'appréciation des candidats, n'a que le coefficient 3. La question de l'augmentation d'un point du coefficient de l'entretien professionnel a été débattue.
- Enfin, compte tenu de l'éventail très large de l'âge et de l'expérience des candidats, le jury pense que le ministère devrait s'assurer qu'ils ont une information suffisamment précise sur les conditions de détermination de leur rémunération.

III. LES RESULTATS

A l'issue des trois épreuves, le jury a proposé l'admission de 14 candidats en externe et 5 candidats en interne. Par ailleurs il a proposé l'inscription sur les listes complémentaires de 10 candidats du concours externe et 8 candidats du concours interne.

	Concours interne						Concours externe					
	Postes ouverts	Candidatures recevables	Présents à l'écrit	Admissibles	Admis	Liste compl.	Postes ouverts	Candidatures recevables	Présents à l'écrit	Admissibles	Admis	Liste compl.
Action Culturelle	1	30	9	8	1	4	3	16	12	6	3	2
Cinéma	1	12	2	2	1	1	1	14	9	4	1	2
Arts Plastiques	1	16	9	3	1	2	2	27	15	7	2	2

Danse	1	0	0	0	0	0	2	9	8	6	2	1
Musique	1	8	4	3	1	1	3	7	6	5	3	0
Théâtre	2	8	4	2	1	0	3	20	18	9	3	3
	7	74	28	18	5	8	14	93	68	37	14	10

Sur le plan qualitatif, le jury a considéré que le niveau global des candidats était bon, voire très bon pour certaines disciplines.

Les candidats écartés des listes complémentaires l'ont été pour deux raisons très différentes :

- soit leurs connaissances présentaient des lacunes très importantes ou leur expérience était très insuffisante
- soit ils sont apparus comme inadaptés à la fonction ou se méprenant sur ses caractéristiques.

IV. CONSEILS AUX CANDIDATS

Un certain nombre des candidats, qui ne sont finalement ni admis ni inscrits sur les listes complémentaires, ont néanmoins montré des qualités intellectuelles ou artistiques réelles. Ils peuvent avoir échoué pour deux raisons principales : le manque de préparation aux épreuves du concours ou l'impression qu'ils ont donné au jury de ne pas être prêts à remplir les fonctions qui leurs seraient attribuées. Le jury peut formuler quelques conseils à leur intention.

- oral technique : la brièveté de l'épreuve peut inciter les candidats à un traitement purement descriptif de la question posée. Certains candidats auraient gagné des points précieux en problématisant un peu leur réponse (objectifs, enjeux contextualisation etc.)
- entretien professionnel : cette épreuve est essentielle pour déterminer l'aptitude des candidats à la fonction et leur motivation. Mais il est très difficile pour le jury de déceler ces qualités chez un candidat qui n'a qu'une idée très vague de l'action des services de l'Etat en région, n'a jamais rencontré un conseiller et se fait une idée très floue de son métier. On ne peut donc que recommander aux candidats de bien s'informer sur l'organisation de l'Etat en région, sur l'action des DRAC et sur la fonction de conseiller ou d'inspecteur, avant l'épreuve.

Le 27 juin 2012

Marion JULIEN Présidente du jury